

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CENTRE DE GESTION DES VOSGES
--

**PROMOTION INTERNE
LISTE D'APTITUDE DONNANT ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX SUITE A EXAMEN PROFESSIONNEL**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département des VOSGES.

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 39, alinéa 2 et 27 1er alinéa,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, article 6 alinéa 2°,

Considérant que 12 postes sont à pourvoir pour 2020,

Vu la liste d'aptitude à l'emploi d'agent de maîtrise par voie de promotion interne établie le 02 avril 2019,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 23 Juin 2020,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude à l'emploi d'Agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne - suite à examen professionnel est complétée ainsi qu'il suit :

M. BATTAGLIA Grégory	ADJT TEC PAL	SYNDICAT D'EPURATION DU THILLOT
M. JEANDIN Mattews	ADJT TEC PAL 1° CL	S.I.C.O.V.A.D.
M. PARMENTIER Alain	ADJT TEC PAL 1° CL	NEUFCHATEAU

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et sera transmis à Monsieur le Préfet des Vosges.

Fait à Epinal, le 29 Juin 2020

Le Président,

Michel BALLAND

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_AR-088-28880030-20200629-2020_03_G-A